

**PLAN D'ACTION RÉGIONAL
2007-2008**

EMPLOI-QUÉBEC

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**Adopté par le Conseil régional des partenaires
du marché du travail le 22 janvier 2007**

**Direction de la planification, du partenariat
et du support aux opérations**

Emploi
Québec 

Publication réalisée par

La Direction de la planification, du partenariat et du support aux opérations
Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Direction

Marie-Josée Noël, directrice de la planification, du partenariat et du support aux opérations

Recherche et rédaction

François Bédard, économiste régional

Révision linguistique et mise en page

Denise Gendreau

Myriam Dunn

Abonnement et changement d'adresse:

Emploi-Québec Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Téléphone : (418) 360-8661 ou 1-800-463-4226

Télécopieur : (418) 360-8482

Courriel: myriam.dunn@mess.gouv.qc.ca

Publication disponible sur le site Internet:

<http://emploi.quebec.net/francais/regions/gaspesiemadeleine/publications.htm>

Dépôt légal 2007

Bibliothèque nationale et Archives nationales du Québec 2006

ISBN : 978-2-550-49030-2

: 978-2-550-49031-9 (PDF en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	7
I. Le Plan d'action régional	8
II. Une agence renouvelée	9
III. La mission, les clientèles et les services d'Emploi-Québec	10
IV. L'évolution du marché du travail de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	12
V. Les principales problématiques régionales	16
VI. La Stratégie régionale de développement de la main-d'oeuvre	17
VII. Les orientations stratégiques d'Emploi-Québec	18
VIII. La Convergence – une nouvelle ère de planification.....	26
IX. Le repérage des clientèles – individus	29
X. Les cibles de résultats	30
XI. La répartition des ressources par CLE	32
XII. Conclusion	33

ANNEXES

A. Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.....	35
B. Professions affichant des perspectives très favorables ou favorables (Horizon 2010)	36
C. Les professions et métiers en demande à l'hiver 2007	37

AVANT-PROPOS

Dans la foulée de la convergence des services publics d'emploi, un nouvel exercice de planification annuelle s'impose pour identifier les enjeux et les défis qui se dessinent à l'horizon pour Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le marché du travail régional, malgré des soubresauts, est en pleine mutation en misant sur ses particularités pour se démarquer. Les différents acteurs régionaux travaillent de concert pour améliorer et consolider cette économie qui a la possibilité de créer une place de choix pour les Gaspésiens et les Madelinots.

En tant que membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail, nous avons à cœur de présenter une planification annuelle réaliste tout en fixant des objectifs ambitieux. Le réseau des centres locaux d'emploi de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est solidement implanté dans la région et intervient dans presque toutes les sphères du développement économique et de l'emploi. De plus en plus, nous estimons que nous sommes en mesure de proposer des actions concrètes qui feront la différence au cours des prochaines années pour tisser une base solide au marché de l'emploi. Les individus sont de plus en plus sensibilisés à l'importance de développer leur employabilité pour faire leur place sur le marché du travail tandis que les entreprises innovent pour développer des nouveaux produits tout en misant sur l'apport indéniable de leurs ressources humaines. En 2007-2008, Emploi-Québec sera appelée à jouer un rôle stratégique pour la mise en œuvre des initiatives gouvernementales se rapportant, notamment, à la *Politique de formation continue*, au *Plan gouvernemental pour l'emploi*, ainsi qu'au *Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Malgré l'unification des services spécifiques d'emploi et de solidarité sociale, notre mandat se limite à établir un plan d'action pour les services reliés à l'emploi. À cet égard, nous prendrons en considération le nouveau contexte organisationnel mais nous n'aurons pas à identifier de cibles particulières pour les mesures d'aide de dernier recours puisque ce champ d'intervention relève directement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La lecture de ce document permettra de connaître les nouveaux moyens qui seront mis en place pour mieux soutenir les chercheurs d'emploi dans leurs démarches tout en permettant aux entreprises de compter sur une main-d'œuvre performante. Certains secteurs d'activité économique étant lourdement ébranlés par la conjoncture, nous proposerons des actions concrètes pour consolider ces industries. À cet effet, Emploi-Québec assumera le leadership ou interviendra en collaboration avec ses nombreux partenaires. Nous sommes confiants que le marché du travail de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine profitera des actions planifiées par Emploi-Québec.

Christian Gionet
Président
Conseil régional des partenaires
du marché du travail

Marc Groleau
Directeur régional
Emploi-Québec
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

I. LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL

La nouvelle agence Emploi-Québec relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle est issue de l'intégration administrative de l'agence du même nom et de l'agence de la Sécurité du revenu. Elle assume à ce titre la responsabilité de la gestion du service public d'emploi (mesures et services d'emploi aux individus et aux entreprises) et des services de solidarité sociale (aide à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes et aide financière de dernier recours).

Puisque des interventions visant à améliorer le marché du travail nécessitent parfois plusieurs années pour atteindre les résultats escomptés, le Plan d'action régional 2007-2008 s'inscrit dans la foulée des plans d'action précédents en tenant compte du contexte régional et propose des nouvelles actions.

Le Plan d'action régional 2007-2008 renferme les attentes gouvernementales, les orientations ministérielles et de la Commission des partenaires du marché du travail ainsi que celles du Conseil régional. Il constitue le principal intrant pour permettre aux équipes des centres locaux d'emploi¹, au personnel de la Direction régionale et aux membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail de prioriser les interventions pour agir efficacement sur le marché du travail de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

À partir du Plan d'action régional 2007-2008 et de l'analyse des problématiques locales, chaque centre local d'emploi élaborera une *Programmation des activités du CLE* (PAC) qui identifiera les actions prévues et les budgets qui seront consacrés pour atteindre les objectifs régionaux.

Le Plan d'action régional servira également d'outil de suivi pour faire état de l'atteinte des objectifs identifiés en début d'exercice et pour mesurer les impacts des actions d'Emploi-Québec sur le marché du travail régional.

¹ Avignon, Bonaventure, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie, Les Îles-de-la-Madeleine et Le Rocher-Percé

II. UNE AGENCE RENOUVELÉE

La création de la nouvelle agence Emploi-Québec s'inscrit dans les actions gouvernementales relatives à la modernisation de la gestion de l'État, visant à assurer aux citoyens et aux citoyennes des services davantage accessibles, mieux adaptés aux particularités des différentes clientèles et des régions, plus efficaces et qui répondent aux besoins de la population du mieux possible et au meilleur coût.

La gestion unifiée des services d'emploi aux individus et aux entreprises ainsi que des services de solidarité sociale permettra de tirer le meilleur parti des ressources disponibles pour l'intégration en emploi des prestataires de l'aide financière de dernier recours et des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi. Cet objectif implique un continuum de services orienté vers l'emploi, une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale et une réponse mieux adaptée aux besoins de la clientèle. Dorénavant, les personnes qui demanderont un soutien public du revenu seront supportées dans leurs démarches d'intégration en emploi par Emploi-Québec. Les personnes qui ne peuvent entreprendre de démarches pour intégrer le marché du travail pourront compter sur des services améliorés de solidarité sociale pour répondre adéquatement à leurs besoins.

La gestion unifiée des centres locaux d'emploi a été complétée en février 2006 tandis que les services d'accueil, d'évaluation et référence (AER) ont été «convergés» au cours de l'automne 2006. Les agents d'aide à l'emploi, tant du côté des services spécifiques d'emploi que de l'aide sociale se sont appropriés des nouvelles fonctions pour élargir leurs champs d'intervention et intervenir globalement auprès des nouveaux demandeurs de services à Emploi-Québec. Au-delà des processus et des mécanismes de référence entre les services spécifiques, la convergence des services d'accueil, d'évaluation et de référence a permis de rapprocher les équipes de travail en définissant un objectif commun d'adéquation des services à la clientèle.

Dans le cadre de la convergence des services publics d'emploi, plusieurs actions restent à réaliser au cours de l'exercice 2007-2008 pour consolider l'offre de service aux individus et pour adapter la prestation de services aux entreprises.

III. LA MISSION, LES CLIENTÈLES ET LES SERVICES D'EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social de façon à favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

Emploi-Québec intervient auprès des personnes en emploi et sans emploi ainsi qu'auprès des entreprises. Elle vient en aide aux personnes qui cherchent à intégrer le marché du travail pour la première fois ou à le réintégrer après une absence prolongée, aux *chômeuses et chômeurs de longue durée* ou qui risquent de le devenir, *aux travailleuses et travailleurs mis à pied ou licenciés collectivement, aux femmes et aux hommes en emploi* qui aspirent à un changement professionnel ou qui veulent acquérir des compétences nouvelles, ou encore *aux chômeuses et aux chômeurs* en transition entre deux emplois. De plus, Emploi-Québec offre différents types d'aide adaptés aux besoins des *entreprises* pour améliorer le développement des ressources humaines en emploi. L'agence offre aussi, par l'entremise de ses services de solidarité sociale, une aide financière de dernier recours aux personnes financièrement démunies. Elle offre également une aide à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

Trois groupes de services sont offerts aux clientèles :

- L'information sur le marché du travail permet de mieux connaître le marché du travail pour réaliser l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, en rendant disponibles les informations pertinentes et utiles à la main-d'œuvre, aux employeurs, aux institutions d'enseignement et aux organismes œuvrant au développement de la main-d'œuvre ainsi qu'au développement économique;
- Les services de placement contribuent à améliorer le fonctionnement du marché du travail en facilitant l'accès à des occasions d'emploi et en réduisant la durée des périodes de chômage et les délais pour combler les postes vacants;
- Les mesures actives d'emploi sont des outils adaptés aux besoins des individus et des entreprises. Ces mesures sont regroupées autour de cinq (5) axes :

La préparation à l'emploi : Ces mesures répondent aux besoins des individus en matière d'orientation, d'aide conseil, de développement de l'employabilité, d'évaluation et de reconnaissance des compétences, d'information scolaire et professionnelle ainsi qu'en matière d'aide à la formation générale, professionnelle et technique. On retrouve les mesures : projet de préparation à l'emploi (PPE), mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) et les services d'aide à l'emploi (SAE).

L'insertion en emploi : Ces mesures aident les personnes à intégrer le marché du travail au moyen, entre autres, de subventions salariales à l'embauche, d'aide à

l'emploi et d'aide à l'acquisition d'une expérience transférable. On retrouve les mesures : Subvention salariale d'insertion à l'emploi (SSIE) destinée aux individus en partenariat avec des employeurs (entreprise privée, organisme à but non lucratif, entreprise d'économie sociale), Contrat d'intégration au travail (CIT) destiné exclusivement aux personnes handicapées, Fonds de relance de l'économie régionale (FRER) réservé exclusivement à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour soutenir les mesures de création d'emplois temporaires.

Le maintien en emploi : Destinée aux entreprises, l'aide porte notamment sur la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail. On retrouve les différents volets de la mesure Concertation pour l'emploi (CPE) et la Mesure de formation (MFOR) de la main-d'œuvre en entreprise.

La stabilisation de l'emploi : Cette mesure prévoit des aides financières et techniques pour prolonger, de façon récurrente, la durée de l'emploi dans les secteurs soumis aux fluctuations saisonnières.

La création d'emplois : Des aides à la formation et un soutien du revenu transitoire sont prévus pour les travailleuses et les travailleurs autonomes. On retrouve la mesure Soutien au travail autonome (STA).

- Autres services

Emploi-Québec offre également les services suivants : le développement du Programme d'apprentissage en milieu de travail et la Qualification professionnelle dans les métiers réglementés hors-construction.

De plus, Emploi-Québec offre des services liés à d'autres lois dans le cadre de mandats spéciaux. À titre d'exemple, les entreprises assujetties peuvent bénéficier d'une aide technique pour la gestion de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (Loi du 1%)* et pour soumettre des demandes d'aide financière au *Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO)*.

La prestation des services se fait selon un mode de gestion par cas en vue de combler les besoins des femmes et des hommes sur le plan de l'emploi et de répondre aux exigences du marché du travail. L'établissement d'un Parcours individualisé, dans le cadre de l'Approche d'intervention, permet aux participants d'entreprendre une démarche encadrée leur donnant accès à de l'aide adaptée. Les entreprises sont desservies en vertu d'un principe semblable puisque les interventions d'Emploi-Québec sont planifiées suite à l'établissement d'un prédiagnostic pour identifier les besoins de l'entreprise.

IV. L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Voici un survol des principaux indicateurs du marché du travail qu'Emploi-Québec prend en considération pour planifier ses interventions en 2007-2008.

Principales activités économiques

L'économie de la région repose, en grande partie, sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles ainsi que sur l'industrie touristique. Les activités économiques principales varient au rythme des saisons et sont, dans plusieurs cas, tributaires des fluctuations des marchés internationaux. Les industries suivantes génèrent le plus grand nombre d'emplois : transformation des aliments et boissons, exploitation forestière, transformation du bois, commerce de détail, services médicaux et sociaux, hébergement et restauration, pêche et le transport et l'entreposage.

La région compte près de 6 000 employeurs dont la plupart sont des entreprises de moins de 20 employés. On retrouve également plus de 38 000² emplois dans la région.

Données démographiques

La région connaît une baisse de sa population qui a débuté, selon les données du recensement, dans les années 80. Entre 1971 et 1986, la population est demeurée stable autour de 115 000 personnes. Depuis, une baisse d'environ 18 000 personnes a été enregistrée, soit de 15,8 % de la population totale pour ne compter que 96 924 personnes en 2001. Pendant ce temps, l'ensemble du Québec voyait croître sa population de 7,5 % passant de 6 733 782 en 1986 à 7 237 479 en 2001.

Selon le recensement de 2001, le pourcentage de la population de la région de moins de 15 ans est de 16,5 %, alors que cette proportion se situe à 25,3 % pour l'ensemble du Québec. La population de la région est relativement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec, un phénomène attribuable, en majeure partie, à l'exode des jeunes et à la dénatalité. Ces données peuvent être mises en relation avec la situation de l'emploi puisque le taux de chômage oscille constamment autour de 20 % depuis 1992. Pendant cette même période, le taux de chômage passait de 12 % à 8 % au Québec.

² Informations extraites de la *Liste des industries et commerces de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* (LIC). Ces données ne reflètent pas le nombre d'emplois annuels, mais plutôt le nombre de personnes qui travaillent dans une année peu importe la durée de la période de travail. De plus, une personne peut être comptabilisée plus d'une fois si elle a travaillé dans plus d'une entreprise.

Principaux indicateurs du marché du travail

Avec des efforts constants pour améliorer le marché du travail de la région, ce dernier a connu, en 2006, des résultats mitigés en termes de performance économique. On remarque une hausse du nombre de chômeurs (+ 200) et du taux de chômage (+0,4 point de pourcentage) par rapport à l'année précédente. Pendant ce temps, le nombre d'emplois serait resté stable en 2006 par rapport à 2005, ainsi, le taux d'activité et le taux d'emploi seraient restés stables en 2006 par rapport à 2005. D'ailleurs, il est important de rappeler la marge d'erreur présente dans ces données qui portent seulement sur 404 ménages de la région et qui sont extrapolées pour toute la population.

Indicateurs de la population active		
Moyennes annuelles 2006		
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Ensemble du Québec		
	Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine	Ensemble du Québec
Population 15 ans et plus (A)	80 670	6 250 687
Population active (B)	40 900	4 094 200
Personnes en emploi (C)	33 400	3 765 500
Nombre de chômeurs (D)	7 500	328 700
Taux d'activité (B/A)	50,7 %	65,5 %
Taux de chômage (D/B)	18,3 %	8,0 %
Taux d'emploi (C/A)	41,5 %	60,2 %

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

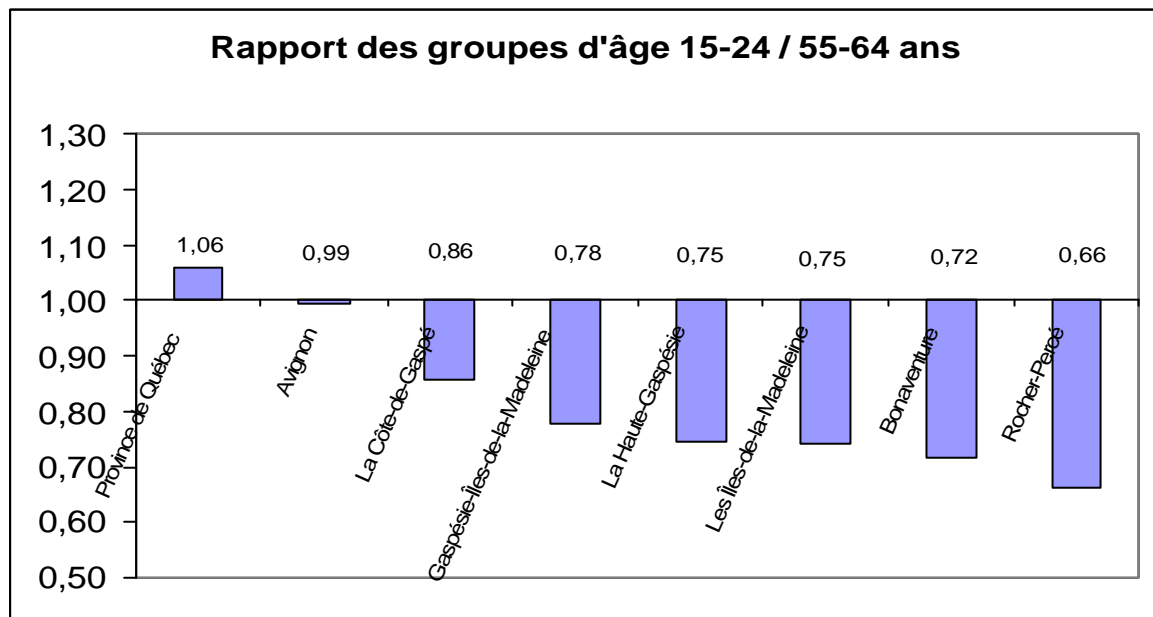
Rappelons que le marché du travail de la région est constitué, en bonne partie, par des emplois saisonniers liés à l'exploitation des ressources naturelles ainsi qu'à l'industrie touristique. Une telle situation explique l'écart entre le taux d'emploi de la région et celui du Québec.

L'année 2006 a connu sa part de difficultés au plan économique. En fait, plusieurs entreprises de transformation des produits du bois ont fermé temporairement leurs portes en 2006, ce qui s'est traduit par une période importante d'inactivité pour les travailleurs de cette industrie. En plus du ralentissement de l'industrie forestière, la diminution des heures travaillées dans le secteur de la pêche a eu un impact négatif sur l'emploi.

Toutefois, la construction du premier parc éolien en Gaspésie (à L'Anse-à-Valleau) découlant du premier appel d'offres d'Hydro-Québec, la hausse du nombre de travailleurs dans l'usine de fabrication de pales d'éoliennes à Gaspé et la multitude de projets d'investissement en construction permet tent à la région d'espérer à un redressement des indicateurs économiques. De plus, la continuité du plan de relance et de diversification de l'économie régionale, fondée sur la concertation des acteurs régionaux, se poursuit et plusieurs projets sont en développement.

Le remplacement de la main-d'œuvre

Le vieillissement accéléré de la population risque d'engendrer des difficultés pour le remplacement de la main-d'œuvre. En raison de l'âge et de la structure démographique de la population, la région risque d'être confrontée à la difficulté de trouver suffisamment de personnes pour occuper les emplois qui seront laissés vacants suite au départ à la retraite des personnes en poste actuellement. En guise d'exemple, le tableau suivant illustre bien le phénomène. Au Québec, le rapport est de 1,06 (106 personnes pour remplacer 100 départs). Dans la région, l'indice se situe à 0,78 puisque toutes les MRC affichent un taux de remplacement inférieur à 1,0. Il faut toutefois mentionner qu'une bonne partie des personnes âgées de 15 à 24 ans ne cherchent pas nécessairement un emploi, car elles poursuivent leurs études ou elles ont des contraintes à l'emploi. De plus, les exigences pour combler les postes vacants ne sont pas prises en compte dans ce tableau.



Source : Source : Statistique Canada, Division de la démographie, Estimations de la population, 2005.

Les perspectives professionnelles 2006-2010 établies par Emploi-Québec prévoient plus de 7 200 postes à combler³ dans la région. Ces données orientent les interventions d'Emploi-Québec dans la région puisque, en raison de la décroissance de la population et des besoins du marché du travail pour combler les postes disponibles, il devient nécessaire de faire davantage d'interventions auprès d'une clientèle vieillissante. De plus, en raison de l'historique du faible taux d'activité de la région, plusieurs personnes ont peu d'expérience sur le marché du travail. Des interventions spécifiques et ciblées sont alors nécessaires pour maximiser l'insertion des personnes sans emploi sur le marché du travail.

³ Cet estimé tient compte de la croissance économique des secteurs émergents, du remplacement de la main-d'œuvre causé par les retraites, les décès et la mobilité interprofessionnelle.

La scolarité

En matière de scolarisation, la région affiche des moyennes inférieures à la situation québécoise. Voici un tableau qui illustre bien cette situation.

Répartition de la population selon le niveau de scolarité	GÎM	Québec
Population en général		
Moins de 9 ans de scolarité chez les 15 ans et plus	26 %	15 %
Sans diplôme d'études secondaires chez les 15 ans et plus	48 %	32 %
Population 15-24 ans		
Moins de 9 ans de scolarité chez les 15-24 ans	8 %	5 %
Sans diplôme d'études secondaires chez les 15-24 ans	42 %	34 %

Source : Statistique Canada, Recensement 2001

Ces données indiquent qu'il est nécessaire de planifier des interventions pour améliorer le niveau de scolarité des adultes puisque les emplois qui seront à combler exigeront, en grande majorité, une scolarité égale ou supérieure à un diplôme d'études secondaires.

Les prestataires de l'aide financière de dernier recours

Entre novembre 2005 et octobre 2006, la région comptait, en moyenne, 2 692 prestataires adultes de l'aide financière de dernier recours dits *sans contraintes*, i.e. qu'ils ne rencontrent pas d'obstacles particuliers les empêchant d'intégrer le marché du travail à court, moyen ou long terme. Le nombre de ces prestataires représente environ 4,0 % de l'ensemble des personnes entre 15 et 64 ans de la région tandis que dans l'ensemble du Québec, cette proportion se situe à 3,0 %.

D'autre part, en octobre 2006, on comptait 1 145 femmes et 1 452 hommes prestataires *sans contraintes à l'emploi*. La moyenne d'âge des prestataires est de 38,5 ans. Au Québec, la moyenne d'âge est de 38,1 ans. Parmi cette clientèle, 52,3 % des prestataires de l'aide financière de dernier recours *sans contraintes* y avaient eu recours pour une période cumulative dépassant quatre ans. Cette proportion est inférieure à celle de l'ensemble du Québec (66,5 %).

Signalons finalement que le nombre de prestataires *sans contraintes* a significativement baissé au cours des dernières années. En effet, sur une période de cinq ans, entre octobre 2001 et octobre 2006, le nombre de prestataires *sans contraintes* est passé de 3 707 à 2 596, soit une diminution de 30 %. Au Québec, la baisse a été de 16,4 % au cours de cette période.

V. LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES

Après avoir brossé un portrait des principaux indicateurs du marché du travail, il est important d'identifier les problématiques pour lesquelles Emploi-Québec peut intervenir et adapter sa prestation de services aux réalités régionales.

- L'alourdissement des problématiques rencontrées par les prestataires de l'aide financière de dernier recours ;
- Le faible taux de scolarisation de la main-d'œuvre crée des difficultés de recrutement pour les entreprises qui recherchent une main-d'œuvre spécialisée ;
- Le marché du travail actuel ne peut offrir suffisamment d'emplois à différents bassins de chômeurs, plusieurs groupes de travailleurs comptent sur des mesures exceptionnelles de création d'emplois temporaires;
- Des employeurs ne réussissent pas à combler leurs besoins de main-d'œuvre à certaine période de l'année;
- La prédominance des activités économiques saisonnières cause de longues périodes de chômage créant une dépendance des travailleurs aux régimes publics de remplacement du revenu;
- La multitude d'organismes qui répondent à des besoins de la population qui ne peuvent obtenir le financement requis pour soutenir leurs activités.

Des mises à pied et le ralentissement des activités de plusieurs entreprises sont causés par des facteurs exogènes (mondialisation, concurrence, vigueur du dollar canadien, éloignement des marchés, etc.) et représentent des situations sur lesquelles Emploi-Québec a peu ou pas d'emprise. En 2007-2008, il est fort probable que d'autres événements semblables viennent perturber le marché du travail de la région.

VI. LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE

La Stratégie régionale de développement de la main-d'œuvre, mise en place en 2002 suite à une décision du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, a permis d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre. Cette stratégie a été retenue pour préparer les personnes sans emploi à occuper éventuellement des emplois créés suite aux efforts régionaux de diversification du tissu économique et pour soutenir les chômeurs. En cours de réalisation, des éléments ont été ajoutés pour l'actualiser :

- Des projets de création d'emplois temporaires visant la réalisation de travaux structurants seront consentis pour pallier au manque d'emploi dans la plupart des MRC;
- Les participants de moins de 50 ans qui ne détiennent pas un diplôme d'études secondaires doivent s'engager, pendant leur période de chômage, à entreprendre un parcours vers l'emploi visant l'obtention d'un diplôme ou tout autre démarche visant le développement de leur employabilité;
- En tout temps, tous les participants à des projets de création d'emplois temporaires doivent améliorer leur employabilité et effectuer des démarches actives de recherche d'emploi.

VII. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES D'EMPLOI-QUÉBEC

L'analyse des problématiques du marché du travail et l'importance du travail dans la détermination de notre niveau de vie conduisent Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à structurer son Plan d'action annuel 2007-2008 et ses interventions autour des deux grandes orientations stratégiques et des six axes d'intervention. Pour bien les adapter aux réalités régionales, les axes d'intervention et les moyens proposés qui en découlent ont été revus en tenant compte des particularités du marché du travail.

Orientations d'Emploi-Québec 2007-2008

- 1. Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois*
- 2. Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux*

Axes d'intervention d'Emploi-Québec Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine 2007-2008

- 1. Maximiser la contribution des services universels d'information sur le marché du travail et de placement à l'insertion d'un nombre maximum de chômeurs dans les postes vacants*
- 2. Intervenir rapidement auprès des demandeurs de prestations et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi le plus rapidement possible et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre*
- 3. Soutenir les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles à risque d'exclusion et de pauvreté, dans leurs efforts pour intégrer ou réintégrer le marché du travail*
- 4. Soutenir le développement d'infrastructures et des collectivités*
- 5. Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, partout dans la région, notamment par l'amélioration des compétences et de qualifications*
- 6. Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises pour accroître leur productivité, augmenter leur taux de survie, maintenir les emplois et soutenir la création d'emplois*

Ces orientations d'Emploi-Québec pour 2007-2008 s'inscrivent dans les orientations du MESS, notamment l'engagement de « *Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail* » et la modernisation des services aux citoyens. De plus, la résolution des problèmes structurels du marché du travail, la prévention des pénuries de main-d'oeuvre, la réduction du chômage ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont également comprises dans le Plan d'action régional.

Les pages suivantes présentent les actions retenues par Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour s'inscrire dans ces orientations et pour relever les défis posés par son marché du travail régional.

1. FAVORISER LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'EMPLOI DU PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE QUÉBÉCOISES ET DE QUÉBÉCOIS

Il s'agit d'une orientation essentielle pour relever les nombreux défis posés par le vieillissement de la main-d'œuvre et pour maintenir l'équilibre sur le marché du travail. L'objectif visé se traduit en l'augmentation du taux d'emploi de la population en âge de travailler. Les axes d'intervention retenus pour s'inscrire dans cette orientation seront réalisés afin de :

a) *Maximiser la contribution des services universels d'information sur le marché du travail et de placement à l'insertion d'un nombre maximum de chômeurs dans les postes vacants.*

Pour ce faire, Emploi-Québec fera connaître ses services en ligne aux chercheurs d'emploi et aux entreprises. La diffusion d'une information du marché du travail adaptée contribuera également à maximiser les impacts des services universels. À l'échelle québécoise, un *Portail gouvernemental de l'emploi* est mis en place pour orienter vers les services universels, les personnes et les entreprises selon leurs besoins. Cet outil rendra les services plus accessibles et permettra de dégager des ressources pour intervenir auprès des personnes et des entreprises qui ont besoin d'une aide spécialisée de la part du personnel d'Emploi-Québec.

Pour s'assurer que les employeurs trouveront la main-d'œuvre requise, Emploi-Québec a développé des outils utilisés par chaque CLE pour recenser les emplois disponibles en exerçant une veille continue sur le marché du travail local. De plus, toutes les personnes qui effectuent des démarches soutenues de recherche d'emploi sont répertoriées à l'aide d'un outil semblable. Ayant en main ces deux sources d'information, l'appariement peut se faire entre les chercheurs d'emploi et les postes à combler. Cette façon de faire permet un meilleur équilibre du marché du travail. De telles interventions de la part des CLE permettront de promouvoir le principe de *l'Emploi d'abord!* particulièrement auprès des personnes qui comptent sur des emplois temporaires pour demeurer actives sur le marché du travail. Les personnes connaissant des difficultés quant à leurs compétences de base ou de maintien en emploi pourront être accompagnées tout au long de leur période d'insertion en emploi.

Dès le printemps 2007, Emploi-Québec aura à sa disposition les résultats de l'*Enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de compétence en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, réalisée en 2006-2007 par le biais de contacts directs auprès de presque 2000 employeurs de 5 employés et plus. Les résultats vont permettre à l'équipe de la planification de la Direction régionale d'identifier les besoins de main-d'œuvre des entreprises et de faire l'adéquation avec la main-d'œuvre disponible. De plus, ces résultats serviront à ajuster l'offre de formation pour les individus en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre anticipés par les employeurs. Ainsi, les centres locaux d'emploi pourront livrer une information sur le marché du travail précise aux personnes désirant de l'aide pour intégrer le marché du travail.

Emploi-Québec verra aussi à faire connaître les services du *Placement étudiant du Québec* (PEQ) pour permettre l'appariement entre les étudiants et les employeurs au cours de la saison estivale. Emploi-Québec poursuivra également la diffusion de l'information du marché du travail auprès des étudiants pour leur permettre de faire des choix d'avenir mieux éclairés et pour les inciter à choisir une carrière qu'ils pourront réaliser dans leur région.

b) Intervenir rapidement auprès des demandeurs de prestation et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi le plus rapidement possible et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.

Dans le cadre de la convergence des services, Emploi-Québec assure une meilleure efficacité des services d'accueil, d'évaluation et de référence de la clientèle. Les CLE accompagneront les prestataires de l'aide financière de dernier recours sans contraintes à l'emploi dans leurs démarches de recherche d'emploi.

De façon continue, le personnel des CLE informera les personnes sans emploi des opportunités d'emplois dans la région et leur offrira du soutien pour réaliser leurs démarches de recherche d'emploi ou de développement de leur employabilité. Toutes les personnes qui voudront accéder à des projets de création d'emplois temporaires seront invitées à consulter les emplois disponibles et elles pourront participer à un projet de création d'emplois temporaires seulement si leurs démarches de recherche d'emploi se sont avérées infructueuses. Donc, Emploi-Québec poursuivra son approche *L'Emploi d'abord !* pour répondre adéquatement aux besoins des entreprises et des chercheurs d'emploi.

En 2007, Emploi-Québec aidera à mettre en place une structure pour la gestion des travailleurs saisonniers en expérimentant trois projets pilotes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Les deux premiers concerneront le secteur de la pêche du secteur Sud de la Gaspésie et celui des Îles-de-la-Madeleine où l'on retrouvera des regroupements d'employeurs qui pourront s'échanger de la main-d'œuvre en vue de pallier à un éventuel manque de travailleurs. Le troisième concernera l'ensemble des secteurs d'activité du secteur Nord de la Gaspésie, soit dans la MRC La Haute-Gaspésie, sous la formule d'une coopérative de travailleurs. Ces actions permettront à plusieurs travailleurs de s'assurer, à tout le moins, de se qualifier à l'assurance-emploi et de prolonger leur période d'emploi.

c) *Soutenir les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles à risque d'exclusion et de pauvreté, dans leurs efforts pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.*

Cet axe vise à contrer les problèmes de sous-emploi et du faible taux d'activité, notamment en augmentant le niveau de formation de base des personnes éloignées du marché du travail, et plus particulièrement, chez certains groupes tels que :

- les *prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide financière de dernier recours* qui ne détiennent pas la formation adéquate pour intégrer le marché du travail. Des efforts particuliers seront consentis, en collaboration avec les organismes populaires d'alphabétisation et les établissements de formation, pour inciter le plus grand nombre de personnes à entreprendre des démarches de formation en vue d'améliorer leur employabilité et d'intégrer le marché du travail. Une attention particulière sera portée à l'accueil et au soutien des adultes peu scolarisés. Les CLE miseront sur l'accompagnement et le suivi pour contrer les obstacles à la formation, de façon à réduire les échecs et les abandons, et pour accompagner ces personnes vers l'obtention d'un diplôme en lien avec le marché du travail régional;
- les *travailleurs saisonniers à statut précaire et les personnes qui recourent à des emplois temporaires* pour demeurer actifs sur le marché du travail. Chaque CLE proposera une série d'interventions pour améliorer cette situation en référant la clientèle à des activités de développement de l'employabilité appropriées. Emploi-Québec entend poursuivre ses efforts de scolarisation en incitant les participants aux projets de création d'emplois temporaires de moins de 50 ans et ne détenant pas un diplôme d'études secondaires, à entreprendre une formation générale ou professionnelle ou toute autre activité permettant d'intégrer le marché du travail. Enfin, Emploi-Québec assurera, conjointement avec les centres de formation des adultes, le suivi global (soutien et accompagnement) de chaque participant à cette mesure de scolarisation;
- les *femmes*, notamment les responsables de familles monoparentales peu scolarisées et ayant des jeunes enfants, en poursuivant la mise en œuvre de la *Stratégie de développement de la main-d'œuvre féminine* et en intensifiant les efforts pour supporter les jeunes mères dans le cadre de la mesure « Ma place au Soleil ». Pour favoriser une meilleure participation des femmes à des activités de formation, Emploi-Québec a participé à la réalisation d'une recherche-action pour identifier les obstacles à la formation en collaboration avec les principaux intervenants de la région en matière de condition féminine. Parmi les constats et les recommandations, il sera important de se préoccuper des besoins en matière de transport et de service de garde. Le personnel des CLE peut aussi compter sur des outils pour adapter ces interventions auprès des femmes (ex : pour les diriger vers des métiers traditionnellement masculins ou des métiers d'avenir) et pour mieux les desservir selon leurs besoins spécifiques;

- les *jeunes*, notamment les jeunes décrocheurs qui n'ont pas complété leurs études secondaires, dont plusieurs se retrouvent à l'aide sociale, en collaborant à l'offre de solutions de rechange. Un partenariat avec les Carrefours jeunesse emploi dans le cadre de la nouvelle Stratégie Jeunesse du MESS permettra de rejoindre les jeunes afin de les soutenir dans leurs démarches pour intégrer le marché du travail ou pour terminer leur formation académique. De plus, Emploi-Québec s'associe avec la Commission Jeunesse de la région pour favoriser le retour des jeunes diplômés dans la région;
- les *travailleurs âgés de 45 ans ou plus*, en poursuivant la mise en œuvre de la *Stratégie à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus*, qui prévoit l'adaptation des mesures d'Emploi-Québec pour favoriser le retour ou le maintien sur le marché du travail de travailleurs plus âgés. La participation de ces groupes de travailleurs est requise pour contrer les effets envisagés par le vieillissement de la main-d'oeuvre au Québec. C'est pour cette raison qu'Emploi-Québec a développé la mesure *Initiative ciblée pour les travailleurs âgés* afin de leur permettre de maximiser leur potentiel pour réintégrer le marché du travail suite à la perte d'un emploi ou d'une période d'absence en emploi.
- les *personnes handicapées*, en favorisant leur intégration et leur maintien en emploi et en collaborant étroitement avec les intervenants du milieu pour assurer la mise en œuvre d'un Plan d'action régional pour le développement des compétences et de l'emploi pour les personnes handicapées;
- les *personnes judiciairisées* en leur permettant l'accès à des services d'aide à l'emploi spécialisés pendant leur période de détention et les soutenant adéquatement, dès leur sortie, pour les aider à reprendre leur place sur le marché du travail de la région;
- Les *personnes immigrantes* en leur permettant l'accès à des services d'aide à l'emploi adaptés pour faciliter leur intégration sur le marché du travail régional .

Par ses interventions visant une meilleure intégration au marché du travail des personnes plus vulnérables sur le plan de l'emploi, Emploi-Québec contribue à réduire les risques d'exclusion sociale et professionnelle, de dépendance à l'aide financière de dernier recours et de pauvreté que courent ces personnes.

d) Soutenir le développement d'infrastructures et des collectivités

Depuis sa création, Emploi-Québec s'est impliquée dans la réalisation des projets de création d'emplois temporaires pour venir aider des personnes, qui ont connu une trop courte saison de travail ou qui n'ont pas d'emploi à cause de la rareté des emplois dans la région, à acquérir une expérience de travail valable pour leur permettre de se qualifier minimalement à l'assurance-emploi et demeurer actives sur le marché du travail.

Ces programmes ont été initiés parce que la région connaissait une crise de l'emploi, notamment en raison du moratoire de la pêche du poisson de fond, de l'arrêt des activités minières, de la fermeture de l'usine Papier Gaspésia de Chandler et de la fermeture de la Smurfit-Stone de New-Richmond.

En 2007-2008, les programmes de création d'emplois temporaires sont revus et adaptés aux nouveaux enjeux du marché du travail régional. Parmi tous les changements qui seront apportés, le principal sera d'inscrire une participation à un projet de création d'emplois temporaires dans le cadre d'un Parcours vers l'emploi par lequel un bilan d'employabilité pour chaque personne permettra d'entreprendre une série d'actions consécutives visant une intégration durable sur le marché du travail. Le suivi, l'accompagnement ainsi que la mobilisation des individus sont les facteurs de réussite inhérents à cette nouvelle approche personnalisée.

En collaboration avec différents organismes gouvernementaux, des projets de création d'emplois temporaires seront offerts pour permettre aux collectivités de réaliser des travaux et pour soutenir des travailleurs à statut précaire de compléter une saison de travail dans le cadre d'un Parcours vers l'emploi.

Pour réaliser ces projets, la mesure spéciale *Fonds de création d'emplois municipaux (FCEM)* sera utilisée pour permettre l'embauche de personnes sans emploi pour réaliser des travaux d'utilité collective en lien avec le développement de la région :

- *Volet local* : en collaboration avec les MRC de chaque territoire, permettre l'embauche de personnes sans emploi pour réaliser des travaux de développement dans les municipalités.
- *Volet régional* : en collaboration avec des organismes régionaux, permettre l'embauche de personnes sans emploi pour réaliser des interventions à caractère régional en lien avec les priorités de développement.

Interventions auprès des groupes ciblés : Au cours des dernières années, des interventions spécifiques ont permis de soutenir les travailleurs précaires de l'industrie du crabe de la Gaspésie, les ex-travailleurs de Papier Gaspésia, les ex-travailleurs de Fonderie Gaspé ainsi que la collectivité de Murdochville. Ces mesures spéciales avaient été annoncées pour une période de trois ans qui s'est terminée en 2006. Les personnes qui comptaient sur ces mesures pourront recourir aux services des CLE pour entreprendre un Parcours vers l'emploi et, si un besoin est identifié, elles pourront participer à un projet de création d'emplois temporaires. Donc, aucune intervention spécifique n'est prévue pour soutenir ces groupes de personnes mais elles auront accès à la prestation de services régulière d'Emploi-Québec et pourront participer aux différents projets pilotes qui seront mis en place au printemps 2007.

2. CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX CHANGEMENTS, NOTAMMENT DÉMOGRAPHIQUES ET COMMERCIAUX

Cette orientation vise à prévenir d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre qui pourraient compromettre la croissance de l'économie et la création d'emplois. Elle vise également à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements de leur environnement, notamment aux changements technologiques, démographiques et commerciaux et à les aider au plan du recrutement, de la rétention et du développement de leur main-d'œuvre.

Les actions d'Emploi - Québec s'inscriront dans les quatre axes d'intervention suivants :

a) Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, partout en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, notamment par l'amélioration des compétences et des qualifications, avec la contribution des intervenants régionaux et des comités sectoriels de main-d'œuvre, en :

- recensant les emplois disponibles et assurant un appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;
- rendant publiques les conclusions de l'Enquête auprès de toutes les entreprises de la région pour connaître leurs besoins en termes de main-d'œuvre et de formation ainsi que les perspectives de création d'emplois au cours des prochaines années. Cette enquête permettra d'améliorer notre connaissance des besoins des entreprises de la région;
- réalisant un outil pour faciliter la gestion de l'emploi saisonnier dans le secteur des pêches, soit le Registre des travailleurs des pêches pour la Gaspésie et un autre pour les Îles-de-la-Madeleine.
- mettant en place un mécanisme de veille des besoins de main-d'œuvre et de formation (adéquation formation-emploi avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport);
- adaptant rapidement et sur une base continue des formations professionnelles et techniques aux besoins du marché du travail;
- implantant un mécanisme de repérage des entreprises pour intervenir de façon proactive auprès des entreprises. Ce mécanisme permettra de repérer les emplois menacés d'être perdus, de ne pas être créés ou de ne pas être comblés. Le repérage des entreprises vise à identifier de façon précoce les entreprises à risque afin qu'elles puissent bénéficier le plus rapidement possible de l'appui d'Emploi-Québec. Afin de soutenir les entreprises de la région en matière de gestion des ressources humaines, les conseillers et les agents du service aux entreprises de chaque CLE feront des activités de démarchage auprès d'entreprises ciblées selon des critères prédéterminés. Le soutien à la gestion prévisionnelle des ressources humaines sera priorisé pour prévenir les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs;

- maximisant les retombées du Programme d'apprentissage en milieu de travail. Les organisations non municipales seront soutenues pour la mise en place des règles concernant l'eau potable.

b) Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée.

Par ses interventions auprès des entreprises, Emploi-Québec vise, notamment, à rehausser la productivité et la compétitivité des entreprises, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, à améliorer la qualification de la main-d'œuvre et les divers aspects de la gestion et de la formation des ressources humaines. Une attention particulière sera portée aux modes de recrutement, à la rétention, au développement et à la gestion proactive de la main-d'œuvre.

De même, Emploi-Québec verra à répondre aux demandes des entreprises par une analyse approfondie de leurs besoins et de leur capacité. Le contexte de vieillissement de la main-d'œuvre et de pénurie appréhendée de travailleurs dans certains secteurs, nécessitera des solutions innovatrices bien adaptées à la réalité de chacune d'elles. Des interventions particulières seront réalisées pour sensibiliser les entreprises à l'importance de retenir et de former leurs travailleurs plus âgés, de même que de préparer la relève, entre autres, par un transfert de l'expertise.

Le vieillissement de la population touche aussi les dirigeants d'entreprises et cette réalité rend certains emplois à risque, si une relève n'est pas envisagée. Emploi-Québec verra donc à sensibiliser, outiller et soutenir les dirigeants d'entreprises dans leur démarche de relève entrepreneuriale. En outre, Emploi-Québec supportera les entreprises dans la mise en œuvre de mesures de conciliation travail-famille.

Les conclusions de l'Enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de compétences en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, vont permettre de cibler les besoins en formation et vont permettre d'offrir de l'aide adaptée aux entreprises. Les conseillers en développement de la main-d'œuvre et de l'emploi des CLE disposeront ainsi de tous les outils afin d'aider les entreprises.

VIII. LA CONVERGENCE ... UNE NOUVELLE ÈRE DE PLANIFICATION

En vertu du volet solidarité sociale de son offre de service, Emploi-Québec est responsable de l'administration du régime québécois de sécurité du revenu, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*⁴. À ce titre, le rôle d'Emploi-Québec consiste à soutenir financièrement les personnes et les familles démunies et à favoriser leur autonomie économique et sociale, en les encourageant à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur intégration en emploi et leur participation active dans la société. Les services offerts par Emploi-Québec en matière de solidarité sociale comportent donc deux volets : l'attribution d'une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins ainsi que l'aide et l'accompagnement des adultes prestataires de l'aide de dernier recours qui ne sont pas prêts à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

L'exercice de planification 2007-2008 s'amorce dans un contexte où Emploi-Québec est confrontée aux défis que posent la consolidation de la nouvelle Agence et l'actualisation de son potentiel. La création d'un guichet unique et la gestion désormais unifiée des services d'emploi aux individus et aux entreprises et des services de solidarité sociale devraient permettre de tirer un meilleur parti des ressources disponibles pour :

- l'intégration en emploi des prestataires de l'aide financière de dernier recours et des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi en assurant un continuum des services orientés vers l'emploi;
- une meilleure articulation des interventions en matière d'emploi et de solidarité sociale portant sur l'aide et l'accompagnement des adultes prestataires de l'aide de dernier recours qui ne sont pas prêts à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi;
- une réponse plus satisfaisante et mieux adaptée aux besoins de l'ensemble de la clientèle desservie par Emploi-Québec;
- le déploiement harmonieux de l'*Approche territoriale intégrée* qui prévoit l'établissement d'une solide concertation régionale et locale pour lutter spécifiquement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En partenariat avec plusieurs intervenants, des plans d'action locaux seront élaborés pour améliorer les conditions actuelles.

Les orientations et les axes d'intervention proposés actuellement se situent également en cohérence et en continuité avec les initiatives du Gouvernement et du Ministère, notamment du Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de la planification stratégique ministérielle 2005-2008, comme de la mission et des orientations d'Emploi-Québec, tant à l'égard du développement de l'emploi et de la main-d'œuvre, qu'en matière de lutte au chômage, à l'exclusion et à la pauvreté dans une perspective de développement économique et social.

⁴ La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2007, remplacera l'actuelle Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et reformera le régime québécois de sécurité du revenu.

Voici deux orientations qu'Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine mettra de l'avant pour aider la clientèle :

1. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

a) En favorisant l'engagement de l'ensemble de la société gaspésienne et madelinienne à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine jouera un rôle primordial en matière de développement social et économique, notamment via l'articulation territoriale de la lutte contre la pauvreté⁵. De plus, Emploi-Québec contribuera à développer l'*Approche territoriale intégrée*, qui implique que les milieux où se concentre la pauvreté s'approprient cette lutte en assumant le leadership et développent leur stratégie ainsi que leurs priorités d'action.

b) En poursuivant la mise en œuvre de la réforme du régime québécois de sécurité du revenu

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Programme d'assistance-emploi a été remplacé par deux nouveaux programmes d'aide financière qui demeurent sous la responsabilité des services de solidarité sociale. Le Programme d'aide sociale s'adresse aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi, tandis que le Programme de solidarité sociale est destiné aux personnes qui présentent de telles contraintes. Les services de solidarité sociale auront également la responsabilité d'administrer les programmes spécifiques d'aide financière destinés à des clientèles ou à des situations particulières. De plus, le programme Alternative jeunesse entrera en vigueur le 1^{er} avril 2007.

En matière d'aide à la personne, le projet de convergence prévoit que les services de solidarité sociale se consacrent à la clientèle prestataire davantage éloignée du marché du travail. Emploi-Québec poursuivra à cette fin le parachèvement et l'implantation des différents volets du Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS). Au cours de l'exercice 2007-2008, les services de solidarité sociale auront, dans ce cadre, la responsabilité de :

- **poursuivre le déploiement du volet «DEVENIR»** qui s'adresse aux prestataires pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé à court terme mais qui pourraient intégrer des mesures offertes par les services publics d'emploi à l'intérieur d'un délai de douze mois ;
- **mettre en place le volet «INTERAGIR»** qui s'adresse aux personnes pour qui l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à plus ou moins long terme ainsi qu'à celles dont les possibilités de retour au travail sont évaluées, en début de participation, comme très faibles;

⁵ Conformément au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- **mettre sur pied le volet « RÉUSSIR »**, destiné aux prestataires de l'aide financière de dernier recours ayant des contraintes sévères désirant poursuivre des études postsecondaires à temps partiel.

Par ailleurs, un **dispositif sera développé afin d'assurer le repérage**, parmi les prestataires sans contraintes à l'emploi, ceux qui sont le plus susceptibles de bénéficier des services publics d'emploi ou du programme d'aide et d'accompagnement social.

2. AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Cette orientation vise à accroître l'efficacité globale des interventions d'Emploi-Québec dans le contexte de la convergence. Dans ce cadre, l'Agence cherchera également à **améliorer sa performance organisationnelle** et la **qualité des services offerts à la clientèle**. L'Agence approfondira également sa connaissance des ressources qu'elle consacre à la prestation de service. Les interventions seront déployées notamment autour des axes suivants :

- a) ***Poursuivre la consolidation de la nouvelle agence et la gestion unifiée des services d'emploi aux individus et aux entreprises et des services de Solidarité sociale*** avec une attention particulière au *continuum* dans lequel doivent s'inscrire les services d'emploi et les services de solidarité sociale ainsi qu'à l'accompagnement des clientèles, y compris les plus éloignées du marché du travail.
- b) ***Renforcer le partenariat*** en contribuant, pour les services de solidarité sociale, à la mise en œuvre d'ententes visant le développement social et économique, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les territoires à forte concentration de pauvreté, en concordance notamment avec l'*Approche territoriale intégrée*.
- c) ***Administrer l'assistance financière avec rigueur, équité et efficience***.

L'Agence poursuivra l'ensemble de ses activités destinées à assurer la conformité de l'aide versée.

L'Agence poursuivra également ses efforts afin d'améliorer la mesure de la conformité des dossiers des nouveaux demandeurs d'aide financière. Ces efforts s'accompagneront également d'une démarche réalisée par le réseau visant à normaliser les pratiques en matière de conformité dans ce domaine.

IX. LE REPÉRAGE DES CLIENTÈLES – INDIVIDUS

Emploi-Québec vise l'utilisation efficiente de ses budgets en intervenant auprès des clientèles à risque de voir leur période de chômage se poursuivre indûment. Une entente de référence sera conclue avec Service Canada pour référer les demandeurs d'assurance-emploi vers les services publics d'emploi du Québec. Les personnes référées seront desservies prioritairement selon leur profil : personnes à risque de chômage de longue durée et personnes qui peuvent envisager un retour rapide sur le marché du travail.

Toutefois, il est important de préciser que les critères de repérage ne servent pas à exclure des clientèles mais plutôt à agir de façon proactive. Les personnes sans soutien public de revenu sont également admissibles aux services et mesures d'Emploi-Québec selon des modalités particulières. De plus, signalons que chaque CLE transmet périodiquement à Service Canada des critères locaux de repérage qui tiennent compte des particularités de l'économie locale, surtout en ce qui concerne les occupations en demande sur les territoires respectifs des MRC.

Pour l'exercice 2007-2008, le Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine retient les critères de repérage régionaux suivants pour intervenir auprès des personnes à risque de chômage prolongé :

Possibilité de réemploi rapide

- Les femmes et les hommes qui ont occupé un emploi dans une profession en demande. Une liste des occupations en demande pour l'ensemble de la région est jointe en annexe mais signalons que chaque centre local d'emploi ajuste cette liste pour tenir compte des particularités du marché du travail de son territoire.

Risque de chômage de longue durée (facteurs aggravants)

- Personnes ayant une scolarité de niveau secondaires ou moins et âgées de 18 à 35 ans
- Personnes ayant une scolarité de niveau secondaires ou moins et aux prises avec un handicap.
- Personnes ayant une scolarité de niveau secondaires ou moins et qui dépose une demande de prestation pour la première fois depuis plus d'un an.

X. LES CIBLES DE RÉSULTATS

Emploi-Québec rend compte de ses résultats relativement aux cibles établies préalablement. L'impact des interventions d'Emploi-Québec est mesuré par le résultat final (ex : retour en emploi, entreprises aidées, personnes en formation, économies générées) au lieu de considérer le nombre de processus réalisés. Un tel mode de gestion laisse donc une latitude à chaque CLE pour déterminer les meilleurs moyens pour atteindre les cibles fixées selon les caractéristiques du marché du travail local.

La reddition de comptes est l'outil privilégié par Emploi-Québec pour mesurer l'impact de ses interventions sur le marché du travail. En tout, 18 indicateurs de performance sont mesurés tout au long de l'exercice. Pour chacun de ces indicateurs, une cible nationale, régionale et locale est fixée. Pour l'exercice 2007-2008, les cibles suivantes sont attribuées à la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et elles ont été réparties entre chaque CLE selon les paramètres de répartition des ressources et les spécificités du marché du travail local. Un suivi rigoureux de ces indicateurs est instauré pour :

... mesurer les interventions auprès des entreprises ...

	Cible régionale
Nombre de vacances signalées au service de <i>Placement en ligne</i>	3 923
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives	256
Nombre de nouvelles ententes de qualification dans le cadre du PAMT	180

... mesurer le nombre total de personnes aidées ...

	Cible régionale
Nombre de nouveaux participants aux interventions	8 141
Nombre de personnes en emploi après une intervention	3 774
Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention	40,2 %

... selon le statut des participants...

	Cible régionale
Nombre de participants de l'assurance-emploi aux interventions	4 018
Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après une intervention	1 308
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, prestataires d'une aide financière de dernier recours ou participants d'Alternative jeunesse	1 869
Taux d'emploi des prestataires d'une aide financière de dernier recours ou participants d'Alternative jeunesse ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	34,6%
Nombre de prestataires d'une aide financière de dernier recours ou	697

participants d' Alternative jeunesse en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	
Nombre de nouveaux participants aux interventions, personnes immigrantes	34
Taux d'emploi des personnes immigrantes après une intervention	31,9 %

... pour évaluer les économies générées ...

	Cible régionale
Prestations non versées à l' aide financière de dernier recours suite à une intervention visant un retour en emploi	2 354 000 \$
Prestations non versées à l' assurance-emploi suite à une intervention visant un retour en emploi	4 018 000 \$
Somme des prestations non versées à l' aide financière de dernier recours et à l' assurance-emploi suite à une intervention visant un retour en emploi	6 372 000 \$

... en respectant les priorités retenues par Emploi-Québec ...

	Cible régionale
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75 %
Nombre de nouveaux participants en formation de base	1 002

XI. LA RÉPARTITION DES RESSOURCES PAR CLE

La répartition des ressources financières est définie par trois paramètres qui établissent le poids relatif de chaque CLE. Ces paramètres déterminent le nombre de personnes sans emploi dans les MRC ainsi que le nombre de personnes en emploi. Pour l'exercice 2007-2008, le budget initial, puisé dans le *Fonds de développement du marché du travail (FDMT)* sera distribué dans les CLE selon les poids relatifs suivants :

	Prest. assurance-emploi ¹			Prest. aide financière de dernier recours ²			Travailleurs en emploi ³			Poids relatif du CLE
	#	%	/ (40 %)	#	%	/ (40 %)	#	%	/ (20 %)	
Avignon	2 156	14,73%	5,9%	356	13,22%	5,3%	4 975	15,67%	3,1%	14,32%
Bonaventure	2 562	17,50%	7,0%	445	16,53%	6,6%	6 299	19,84%	4,0%	17,58%
La Côte-de-Gaspé	2 493	17,08%	6,8%	442	16,42%	6,6%	6 473	20,39%	4,1%	17,46%
La Haute-Gaspésie	1 494	10,21%	4,1%	603	22,40%	9,0%	3 714	11,70%	2,3%	15,38%
Les Îles-de-la-Madeleine	2 825	19,30%	7,7%	89	3,31%	1,3%	4 812	15,16%	3,0%	12,07%
Le Rocher-Percé	3 110	21,24%	8,5%	757	28,12%	11,2%	5 472	17,24%	3,4%	23,19%
TOTAL	14 641	100,00%	40,00%	2 692	100,00%	40,00%	31 745	100,00%	20,00%	100,00%

Sources :

1- Statistique Canada, Division de la Statistique du Travail, Prestataires de l'assurance-emploi n'ayant déclaré aucun revenu durant la période de référence, moyenne de novembre 2005 à octobre 2006.

2- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Statistiques mensuelles sur les prestataires de l'aide financière de dernier recours, moyenne de novembre 2005 à octobre 2006, clientèle sans contraintes à l'emploi.

3- Revenu Québec, compilation spéciale, 2005, Estimations du nombre de travailleurs en 2003. Compilation et traitement : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques et sociales.

Ces paramètres de répartition des ressources déterminent également le budget de fonctionnement attribué à chaque entité administrative de la région pour assumer la rémunération du personnel et les autres frais d'opération.

XII. CONCLUSION

Ce Plan d'action régional démontre que les membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine misent sur les retombées positives engendrées par la convergence des réseaux pour maximiser l'efficacité des interventions d'Emploi-Québec. Le Conseil met également en place tous les moyens requis pour améliorer le marché du travail et de l'emploi de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

En adaptant les mesures et services aux réalités régionales et en consolidant le réseau des centres locaux d'emploi, la main-d'œuvre et les entreprises de la région pourront compter sur un appui dans toutes leurs démarches visant une amélioration du marché du travail.

Il est souhaité que ce Plan d'action permette de réduire les barrières que rencontrent certaines personnes sans emploi vis-à-vis le marché du travail et de l'emploi.

ANNEXES

- A. Liste des membres du Conseil régional des partenaires du marché du travail Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- B. Liste des professions dont les perspectives sont très favorables ou favorables (Horizon 2010)
- C. Les professions et métiers en demande à l'hiver 2007

ANNEXE A

CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (mis à jour le 15 février 2007)

Membres représentant la main-d'oeuvre

Gérard Audet	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
Anatole Chiasson	Conseil Central Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Guy Grenier	Conseil Central Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Nicole Lapointe (vice-prés.)	Fédération de l'UPA Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Germain Leblanc	Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Membres représentant les entreprises

Rollande A. Comeau	Manoir Belle Plage
Éric Gagné	Les Pêcheries Marinard Ltée
Christian Gionet (prés.)	Les Armoires de la Péninsule
Gina Pelletier	Consultante en ressources humaines

Membres représentant le milieu communautaire et de la formation

Sylvain Vachon	Cégep de la Gaspésie et des Îles - Groupe Collégia
Gaétan Cousineau	Mouvement Action-Chômage
Arthur Miousse (vice-prés.)	Secteur communautaire - Îles-de-la-Madeleine
Maryse Nicole	Service d'aide à l'emploi Avignon
Jocelyn Valade	Commission scolaire René-Lévesque
Jacques Veillette	Commission scolaire René-Lévesque

Personnes-ressources

Marc Groleau (sec.)	Emploi-Québec Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Gérard Bédard	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Françoise Joncas	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Michel Gionest	Ministère des Affaires municipales et des Régions

ANNEXE B

EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE- ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Professions affichant des perspectives très favorables ou favorables⁶ (Horizon 2010)

Professions		Professions	
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
0314	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	3234	Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical
1243	Secrétaires médicaux/secrétaires médicales	3413	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
1461	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)
1432	Facteurs/factrices	4131	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	4141	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)	4142	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels	4151	Psychologues
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
3113	Dentistes	4153	Conseillers familiaux/conseillères familiales, conseillers matrimoniaux/conseillères matrimoniales et personnel assimilé
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	4163	Agents/agentes de développement économique, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
3142	Physiothérapeutes	4214	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
3151	Infirmiers/infirmières en chef et superviseurs/superveuses	4215	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
3152	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées	6251	Bouchers/bouchères et coupeurs/coupeuses de viandes - commerce de gros ou de détail
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	8232	Foreurs/foreuses et personnel de mise à l'essai et des autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz
3215	Technologues en radiation médicale	8412	Personnel du forage et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz

⁶ Source : Emploi-Québec, *Site Internet, Perspectives professionnelles 2006-2010.*

EMPLOI-QUÉBEC GASPÉSIE- ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Les professions et métiers en demande à l'hiver 2006

ANNEXE C

PROFESSIONS		PROFESSIONS	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	4152	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail	4212	Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux
1221	Agents/agentes d'administration	4214	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	4215	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros
1453	Commis au service à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	6242	Cuisiniers/cuisinières
2131	Ingénieurs civils/ingénieures civiles	6411	Représentants/représentantes des ventes non techniques – commerce de gros
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses - commerce de détail
2231	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil	6471	Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
2241	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique	6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
2242	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)	6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
2243	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels	7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)
3111	Médecins spécialistes	7251	Plombiers/plombières
3112	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale	7264	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques
3131	Pharmaciens/pharmaciennes	7265	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
3141	Audiologistes et orthophonistes	7271	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières
3142	Physiothérapeutes	7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf le textile)
3143	Ergothérapeutes	7312	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs d'équipement lourd
3152	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées	7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus
3222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires	7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes
3233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires	7411	Conducteurs/conductrices de camions
3234	Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical	7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)
3413	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	8412	Personnel du forage et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz
8615	Manoeuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz	9483	Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses, contrôleurs/contrôleuses et vérificateurs/vérificatrices de matériel électronique
9422	Opérateurs/opératrices de machines de traitement des matières plastiques	9516	Opérateurs/opératrices de machines d'autres produits métalliques